

N/REF : 3/09/2024 12H54 C:264188 I:33807
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mardi 03/09/2024 à 12H54

AGENCE GUY HOQUET

**30 AVENUE DU 8 MAI 1945
38130 ECHIROLLES**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 09 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 171 COURS JEAN JAURES - ECHIROLLES - MME HEURTEUR 06 64 67 76 56

MOTIF : INTERVENIR POUR LE DEBOUCHAGE DES ECOULEMENTS PLUVIALES (BOUCHES PAR DES
FEUILLES ET AUTRES)

Donneur d'ordre : M. J. MANGIONE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 06/09/2024 A 10H13
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU LOGEMENT
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DU COLLECTEUR EAUX PLUVIALES JUSQU'AU PUIT
PERDU DANS LE JARDIN
EXTRACTION DE TERRE
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 06/09/24 à 15H53 M. J. MANGIONE

FACTURE A ENVOYER A GESTION.NEODIA@GUYHOQUET.COM

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90
	TOTAL H.T.			176,90
	T.V.A. a 10,00%			17,69
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>194,59</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN